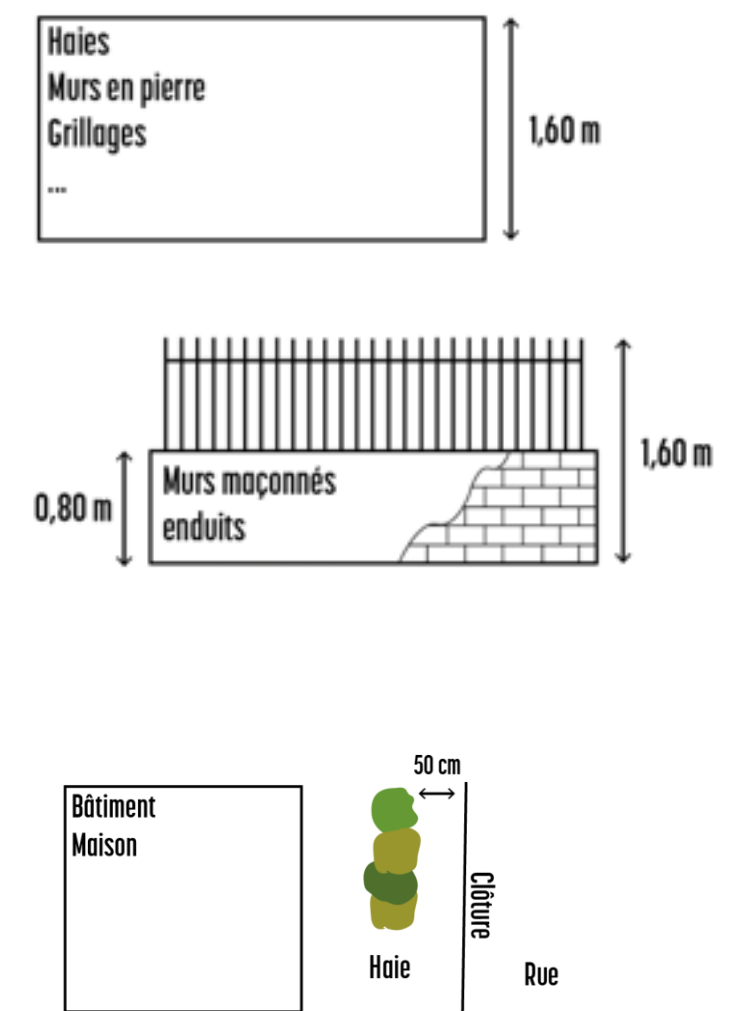
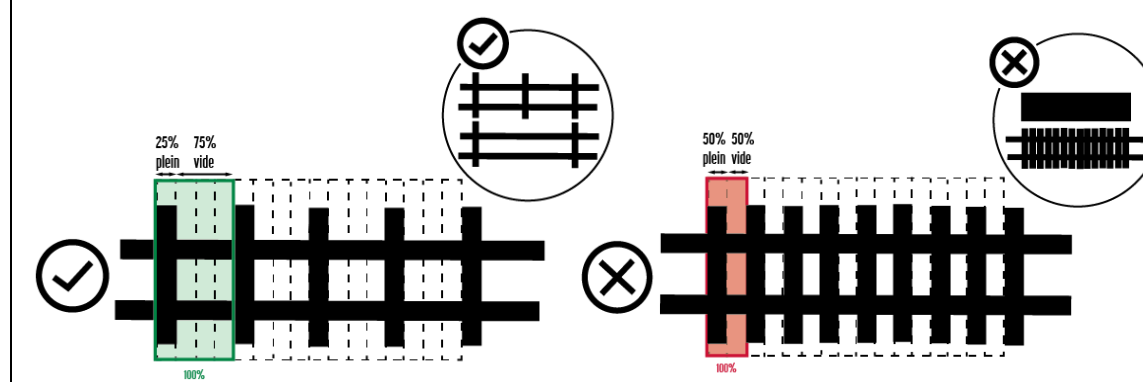
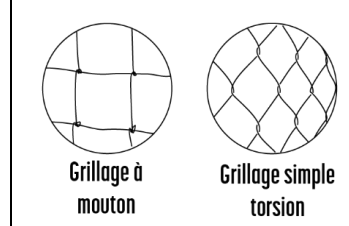
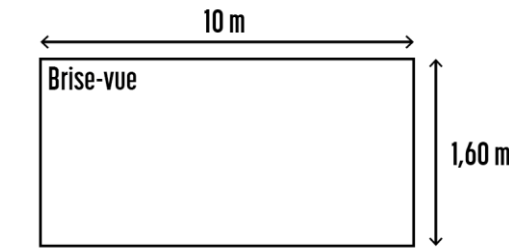


Tableau récapitulatif du règlement des clôtures - PLU de Saint-Suliac

Zone	Localisation de la clôture	Type	Dimensions maximales
U et AU	Clôture sur rue et en limite séparative	Autorisé dans toutes les zones	
		Mur en pierre de pays	
		Mur en maçonnerie enduite	
		Mur en pierre ou en maçonnerie enduite surmonté d'un barreaudage vertical ajouré (métal ou équivalent)	
		Haie vive	
		Clôture en bois ajourée (25% plein max./75% vide min.)	
			
		Autorisé dans toutes les zones sauf en UC	
		Grillage simple torsion, grillage à mouton ou fil sur poteau en bois	
			
		Grillage simple torsion ou grillage à mouton + Haie vive : à 50cm du grillage côté maison	
	Portail	Esthétique simple, cohérence avec l'ensemble, bois et métal privilégiés	1,60m hors piliers Exception pour intégration à un mur en pierre historique
	Brise-vue : mitoyenneté ou logement sur limite séparative	Matériaux naturels ou aspect équivalent	
A et N	/	Cohérence avec l'existant	Cohérence avec l'existant

**des hauteurs différentes peuvent être autorisées afin de garantir la bonne intégration de la nouvelle clôture avec une clôture qualitative existante (par exemple un mur en pierre massive locale)*